



# À QUEL ÂGE FAIRE VACCINER VOTRE ENFANT ?



## À SAVOIR

La vaccination suit un calendrier spécifique, mis à jour chaque année. Jusqu'à 6 ans, ce calendrier est harmonisé avec celui des examens médicaux obligatoires.

### LES VACCINS OBLIGATOIRES

#### Pour les enfants nés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

Les vaccins obligatoires restent ceux contre les maladies suivantes : diphtérie, tétanos, poliomyélite.

Une injection est à réaliser à 2 mois, puis une deuxième à 4 mois, complétées par un rappel à 11 mois. Les autres rappels sont effectués à 6 ans, puis entre 11 et 13 ans (selon le calendrier vaccinal en vigueur).

La vaccination contre la fièvre jaune est également obligatoire en Guyane pour les enfants de plus de 12 mois résidant ou voyageant en Guyane.

#### Pour les enfants nés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

Les 11 vaccins contre les maladies suivantes sont obligatoires : la coqueluche, l'Hæmophilus influenzae b, l'hépatite B, le méningocoque C, le pneumocoque, la rougeole, les oreillons, la rubéole, la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite.

La vaccination contre la fièvre jaune est également obligatoire pour les enfants de plus de 12 mois voyageant ou résidant en Guyane.

Les injections seront réalisées avant les 2 ans de votre enfant.



## À RETENIR

### LES VACCINS RECOMMANDÉS

► **Pour les enfants nés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018 :** les vaccins contre les maladies suivantes sont recommandés (selon le calendrier vaccinal en vigueur) :

- **Tuberculose** : dès la naissance pour les enfants présentant un risque élevé de tuberculose. La vaccination peut être réalisée jusqu'à 15 ans.
- **Rougeole, rubéole et oreillons (vaccin ROR)** : deux injections : une à 12 mois et une deuxième entre 16 et 18 mois (entre 12 et 15 mois en cas de garde en collectivité).
- **Infections à pneumocoque** : deux injections : une à 2 mois puis une deuxième à 4 mois, complétées par un rappel à 11 mois.
- **Infections à méningocoque C** : une injection à 12 mois. Si elle n'a pas eu lieu, un rattrapage est possible jusqu'à 24 ans.
- **Coqueluche** : deux injections : une à 2 mois puis une deuxième à 4 mois, complétées par un rappel à 11 mois. Les autres rappels, non obligatoires, sont recommandés à 6 ans, puis entre 11 et 13 ans.
- **Haemophilus influenzae de type b (Hib) et hépatite B** : deux injections : une à 2 mois puis une deuxième à 4 mois, complétées par un rappel à 11 mois.
- **Varicelle** : pour les adolescents de 12 à 18 ans ou les enfants de plus de 12 mois exposés, deux injections espacées de 4 à 8 semaines ou de 6 à 10 semaines selon le vaccin.

► **Pour les enfants nés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 :** certains vaccins peuvent être préconisés par le médecin traitant ou le pédiatre selon la situation de chaque enfant (maladies, voyages, environnement...).



## QUI CONSULTER ?

Pour plus de précisions ou en cas de retard dans les vaccinations de votre enfant, n'hésitez pas à contacter votre pédiatre, médecin traitant, la Protection Maternelle Infantile (PMI), votre sage-femme ou votre pharmacien.

Pour tout renseignement sur le calendrier vaccinal, consultez le site officiel <http://vaccination-info-service.fr/>



## LA MSA VOUS ACCOMPAGNE

Les vaccins obligatoires, comme recommandés, sont pris en charge à 65 % par la MSA sur prescription, à l'exception du ROR pris à 100 %. Le complément est assuré par les mutuelles.

Le rattrapage vaccinal est possible chez l'enfant comme chez l'adulte, consultez votre médecin traitant.